



Préparé conformément à la réglementation de la commission (EU) No 453/2010.

| | |
|------------------|--|
| Section 1 | Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise |
|------------------|--|

1.1 Identification du produit

EMKARATE (TM) RL 22H

Synonymes Aucun.

1.2 Utilisations identifiées appropriées de la substance ou du mélange et (utilisations déconseillées)

Utilisations identifiées appropriées (voir section 7.3 pour plus d'informations sur les utilisations identifiées selon REACH)

A usages multiples.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

CPI Engineering Services
2300 James Savage Rd.
Midland, MI 48642
Phone: 989-496-3780
Fax: 989-496-0316

Contact par courriel EUSDS@lubrizol.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

EN CAS D'URGENCE LORS DU TRANSPORT, appeler CHEMTREC : (+1) 703-527-3887 (en dehors des États-Unis), 1-800-424-9300 (aux États-Unis)

| | |
|------------------|-----------------------------------|
| Section 2 | IDENTIFICATION DES DANGERS |
|------------------|-----------------------------------|

2.1 Classification de la substance ou du mélange

(EC) No 1272/2008

Ce produit ne satisfait pas les exigences de classification de la législation européenne actuelle.

67/548/CE ou 1999/45/CE

Ce produit ne répond pas aux exigences de classification de la législation européenne actuelle.

Pour le texte complet des phrases de risque : voir la section 16.

2.2 Éléments de l'étiquette

(EC) No 1272/2008

Non applicable.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucun.

2.3 Autres dangers

Aucun n'est identifié.

| | |
|------------------|---|
| Section 3 | COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS |
|------------------|---|

3.2 Mélanges

(EC) No 1272/2008

Cette matière ne contient aucun ingrédient devant être divulgué selon des critères réglementaires de risque pour cette juridiction. Reportez-vous à la section 11 pour des détails supplémentaires.

67/548/CE ou 1999/45/CE

Ce produit ne présente pas de dangers connus, définis par les lois et règlements en vigueur.

Les numéros 600, 700 et 900 de la liste ECHA n'ont aucune signification juridique. Il s'agit plutôt d'identifiants techniques uniquement fournis à titre d'information.

| | |
|------------------|------------------------------------|
| Section 4 | MESURES DE PREMIERS SECOURS |
|------------------|------------------------------------|

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon. Consulter le service médical si l'irritation se développe. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau au moins 30 minutes. Appeler le service médical si l'irritation de l'oeil se développe ou persiste.

Inhalé

Transporter la personne atteinte à l'air frais si l'on observe des troubles.

Ingéré

NE PAS FAIRE VOMIR. Appeler immédiatement le service médical.

Conseil aux prestataires de premiers secours

Lors de l'administration des premiers soins, protégez-vous contre l'exposition à des produits chimiques ou à des maladies à diffusion hémotogène en portant des gants, des masques ainsi qu'un équipement de protection oculaire. Après avoir prodigué les premiers soins, se laver la peau exposée avec du savon et de l'eau.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et différés

Voir la section 11.

4.3 Indication de toute assistance médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Note pour le médecin : traiter symptomatiquement.

| | |
|------------------|---|
| Section 5 | MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE |
|------------------|---|

5.1 Moyens d'extinction

CO₂, poudre sèche, émulseur polyvalent ; l'eau peut être utilisée pour refroidir et protéger les récipients de produit exposés.

5.2 Risques spéciaux provenant de la substance ou du mélange

Maintenir le produit loin de la chaleur, des étincelles, lampes-témoins, électricité statique et flamme franche. Pour plus d'informations, voir section 10.

5.3 Conseil pour les pompiers

Il est recommandé de porter un appareil respiratoire autonome. L'eau peut éclabousser les éléments proches.

| | |
|------------------|--|
| Section 6 | MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE |
|------------------|--|

6.1 Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Un équipement de protection individuelle doit être porté. Ventiler la zone si le déversement s'est effectué dans un espace confiné ou dans toute autre zone à faible ventilation.

6.2 Précautions environnementales

Éviter toute introduction dans les égouts et les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage

Ramasser le liquide pour le recycler et/ou le mettre au rebut. Le liquide résiduel peut être absorbé sur du matériel inerte.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, voir les sections 8 et 13.

| | |
|------------------|---------------------------------|
| Section 7 | MANIPULATION ET STOCKAGE |
|------------------|---------------------------------|

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Tenir éloigné des sources potentielles d'ignition. Conserver les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver à fond après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les récipients vides contiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit. Éliminer l'emballage ou les contenants conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Température de pompage

Non déterminé.

Température maximale de manipulation

Non déterminé.

Température de chargement maximale

Non déterminé.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris toutes les incompatibilités

Ne pas stocker près d'une potentielle source d'ignition. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Pour connaître les matériaux incompatibles, voir section 10.

Température maximale de conservation

Non déterminé.

7.3 Utilisation(s) spécifique(s)

Les utilisations finales sont indiquées dans un scénario d'exposition joint si nécessaire.

| | |
|------------------|---|
| Section 8 | CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE |
|------------------|---|

8.1 Paramètres de contrôle

Aucun n'est connu.

Autres limites d'exposition

Contient une solution de base synthétique. Dans des conditions susceptibles de créer des brouillards, se conformer à la PEL (limite d'exposition admissible) suggérée de 5 mg/m³ et à la LECT (limite d'exposition de courte durée) suggérée de 10 mg/m³.

8.2 Contrôles de l'exposition

Utiliser avec une ventilation adaptée.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau

Neoprène.

Les chemises à manches longues sont recommandées. Utiliser un tablier de protection chimique si le contact avec le produit peut se produire. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Utiliser un respirateur avec une cartouche pour vapeur organique si la limite d'exposition est dépassée. Utiliser un appareil respiratoire isolant pour pénétrer dans les espaces confinés et dans les autres endroits faiblement ventilés et pour les zones de décontamination ou de grosses quantités se sont répandues .

Mesures d'hygiène

Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit.

Contrôles de l'exposition environnementale

Pour plus de détails, voir section 6.

| | |
|-----------|-----------------------------------|
| Section 9 | PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES |
|-----------|-----------------------------------|

9.1 Informations concernant les propriétés physiques et chimiques de base

| | |
|--|--|
| Apparence | Jaune pale Liquide. |
| Odeur | Léger |
| Seuil olfactif | Non déterminé. |
| pH | Non déterminé. |
| Point de fusion/congélation | Non déterminé. |
| Point d'ébullition | > 250 °C, > 482 °F(Typical) |
| Plage de points d'ébullition | Non déterminé. |
| Point éclair | 240 °C, 464 °F COC (Typique) |
| Taux d'évaporation | Non déterminé. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Sans objet. |
| Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Non déterminé. |
| Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Non déterminé. |
| Pression de vapeur | 0.1 mm Hg (20 °C) |
| Densité de vapeur | Non déterminé. |
| Densité relative | 1 (20 °C) |
| Densité apparente | Non déterminé. |
| Solubilité dans l'eau | Insoluble. |
| Autres solubilités | Non déterminé. |
| Coefficient de partage : octanol/eau | Non déterminé. |
| Point d'autoinflammation | ~ 390 °C, ~ 734 °F |
| Température de décomposition | Non déterminé. |
| Viscosité | 18.9 Centistokes (40 °C) 4.2 Centistokes (100 °C) |
| Propriétés explosives | Ce produit n'est pas connu pour être explosif. |
| Propriétés oxydantes | Ce produit est une substance non-oxydante. |

9.2 Autres informations

| | |
|--|----------------|
| Température du point d'écoulement | -52 °C, -62 °F |
|--|----------------|

| | |
|-------------------|--------------------------------|
| Section 10 | STABILITE ET REACTIVITE |
|-------------------|--------------------------------|

10.1 Réactivité

Examiner soigneusement toutes les informations fournies dans les sections 10.2 à 10.6.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est normalement stable aux faibles températures et n'est pas décomposé par l'eau.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter

Non déterminé.

10.5 Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Fumée, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, aldéhydes et autres produits de combustion incomplète.

| | |
|-------------------|------------------------------------|
| Section 11 | INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES |
|-------------------|------------------------------------|

11.1 Informations concernant les effets toxicologiques**Toxicité aiguë****Orale**

La LD50 est > 2000 mg/Kg. D'après des données de composants ou de matières semblables.

Cutanée

La LD50 est > 2000 mg/Kg. D'après des données de composants ou de matières semblables.

Inhalation

Il n'existe aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou ses composants peuvent présenter un danger toxique par inhalation.

Corrosion / irritation de la peau

Le produit ne devrait pas être un irritant primaire pour la peau. D'après des données de composants ou de matières semblables. Le contact prolongé ou répété peut provoquer une dermatite.

Lésions graves / violente irritation des yeux

L'irritation oculaire est improbable. D'après des données de composants ou de matières semblables.

Irritation respiratoire

Si le produit est sous forme de brouillard ou si des vapeurs sont produites par chauffage, l'exposition peut provoquer l'irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures. D'après des données de composants ou de matières semblables.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Peau**

Aucune donnée n'est disponible pour indiquer que le produit ou ses composants peuvent provoquer une sensibilisation de la peau.

Respiratoire

Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants peuvent être des sensibilisants des voies respiratoires.

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% sont mutagènes ou génotoxiques.

Cancérogénicité

On ne dispose d'aucune donnée indiquant que chacun des composants présents à plus de 0,1% peut présenter un risque cancérogène.

Toxicité génitale

Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% pouvaient présenter une toxicité de la reproduction.

Exposition répétée STOT

Aucune donnée disponible n'indique que les produits ou les composants présents à plus de 1% présentent des dangers chroniques pour la santé.

Autres informations

Pas d'autre danger connu pour la santé.

| | |
|-------------------|---------------------------------|
| Section 12 | INFORMATIONS ECOLOGIQUES |
|-------------------|---------------------------------|

12.1 Toxicité**Poissons d'eau douce**

Non déterminé.

Invertébrés d'eau douce

Non déterminé.

Algues

Non déterminé.

Poissons d'eau de mer

Non déterminé.

Invertébrés d'eau de mer

Non déterminé.

Bactéries

Non déterminé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Non applicable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non applicable.

12.4 Mobilité dans le sol

Non applicable.

12.5 Résultats de l'évaluation des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou des substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

Pas disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucun n'est connu.

| | |
|-------------------|--|
| Section 13 | Considérations concernant l'élimination des déchets |
|-------------------|--|

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Toutes les pratiques de mise au rebut doivent s'effectuer conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éliminer l'emballage ou les contenants conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

| | |
|-------------------|--|
| Section 14 | INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT |
|-------------------|--|

14.1 Numéro ONU

| | |
|----------------|-----------------|
| ADR/RID | Non réglementé. |
| ICAO | Non réglementé. |
| IMDG | Non réglementé. |

14.2 Désignation correcte de l'ONU pour le transport

| | |
|----------------|-----------------|
| ADR/RID | Non réglementé. |
| ICAO | Non réglementé. |
| IMDG | Non réglementé. |

14.3 Catégorie(s) de danger pour le transport

| | |
|----------------|-----------------|
| ADR/RID | Non réglementé. |
| ICAO | Non réglementé. |
| IMDG | Non réglementé. |

14.4 Groupe d'emballage

| | |
|----------------|-----------------|
| ADR/RID | Non réglementé. |
| ICAO | Non réglementé. |
| IMDG | Non réglementé. |

14.5 Dangers environnementaux

| | |
|----------------|-----------------|
| ADR/RID | Non applicable. |
| ICAO | Non applicable. |
| IMDG | Non applicable. |

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Revoir les exigences de classification avant d'expédier ces substances à des températures élevées.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol 73/78 et du code IBC

Pas déterminé.

| | |
|-------------------|------------------------------------|
| Section 15 | INFORMATIONS REGLEMENTAIRES |
|-------------------|------------------------------------|

15.1 Réglementations / législation relatifs à la sécurité, à la santé et à l'environnement concernant spécifiquement la substance ou le mélange

Inventaires mondiaux des produits chimiques

EMKARATE (TM) RL 22H

[2012/11/19]

| | |
|-------------------------|--|
| Australie | Tous les composants sont en conformité avec les exigences de notification en Australie. |
| Canada | Tous les composants sont en conformité avec les exigences de notification des produits chimiques du Environmental Protection Act Canadien. |
| Chine | Tous les composants de ce produit sont listés dans l'Inventaire des Substances Chimiques Existantes en Chine. |
| CEE | Tous les composants sont en conformité avec le septième amendement de la 92/32/EEC.directive 92/32/CEE. |
| Japon | Tous les composants possèdent un numéro METI et MOL au Japon. |
| Corée | Tous les composants sont en conformité en Corée. |
| Nouvelle-Zélande | Tous les composants sont en conformité avec les normes de la Nouvelle-Zélande concernant la notification des substances chimiques. |
| Philippines | Tous les composants sont en conformité avec la réglementation des Philippines sur les substances dangereuses et les déchets dangereux et nucléaires (Control Act de 1990 - R.A. 6969). |
| Suisse | Tous les composants sont en conformité avec l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement en Suisse. |
| Taïwan | Peut nécessiter une notification avant mise sur le marché à Taïwan. |
| E.U. | Tous les composants de ce matériau figurent dans l'Inventaire américain des produits chimiques (TSCA) ou en sont exemptés. |

Catégories de danger pour l'eau en Allemagne

WGK = 1 d'après la Directive concernant les substances dangereuses pour l'eau (Water Hazardous Directive, VwVwS) du 17 mai 1999.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée.

| | |
|-------------------|----------------------------|
| Section 16 | AUTRES INFORMATIONS |
|-------------------|----------------------------|

Créée par

Département Sécurité et conformité des produits (440-943-1200)

Date créée

08 Janvier 2010

Date de révision

26 Mai 2012

Numéro de la FDS

21671346-1228815-0031211-102103

Codes HMIS

| Santé HMIS | Incendie HMIS | Réactivité HMIS |
|------------|---------------|-----------------|
| 1 | 1 | 0 |

Phrases R pertinentes

Non applicable.

Phrases de risque pertinentes

Non déterminé.

Indicateurs de Révision

Section: 1 Type de produit

Changée: 14 Novembre 2012

Section: 11 Toxicité orale

Changée: 26 Mai 2012

Section: 16 Codes HMIS

Changée: 26 Mai 2012

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.